



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/24

Assemblée générale et Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/24 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTERET
PUBLIC (GIP) MAISON DE LA VEILLE SOCIALE DU
RHONE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GENERAL DE LA
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale du Rhône a pour objet la mise en place du service d'accueil et d'orientation dans le champ d'intervention de la veille sociale.

L'objectif du GIP est de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes sans domicile fixe, dépourvues de logement ou en situation de précarité. Sa démarche permet aussi de coordonner les actions des différents partenaires œuvrant dans le domaine social.

Le GIP assure également un traitement en équité des demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités d'accueils existants et des besoins de chacun afin de garantir une centralisation et une gestion unique de toutes les demandes.

II – Modalités de représentation :

Tous les membres du groupement disposent d'un représentant à l'Assemblée générale du GIP.

Le Conseil d'administration compte 23 membres, dont la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon est représentée au sein du Conseil d'administration par deux représentants titulaires et doit également prévoir la désignation de deux représentants suppléants.

Le représentant siégeant à l'Assemblée générale est l'un des deux représentants siégeant au Conseil d'administration.

La présidence du Conseil d'administration du GIP est exercée de droit par le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant, assisté par trois vices présidents : le Maire de Lyon ou son représentant, le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant et le Président du Conseil départemental du Rhône ou son représentant.

Les vices présidents assistent le président dans l'ensemble de ses fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-04-27-121 en date du 27 avril 2017 portant approbation des modifications apportées à la convention constitutive du GIP ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Jean-Luc GIRAULT et Madame Caroline RAMIREZ. sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de la veille sociale.
- 2- Mesdames Yasmine BOUAGGA et Laura FERRARI sont désignées en tant que représentantes suppléantes pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de la veille sociale.
- 3- Monsieur Jean-Luc GIRAULT est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale du GIP.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET